

**Annexe 126 : Les investigations financières du TPIR bloquées  
par les autorités rwandaises à la mi-2001**

1. Note au Procureur du TPIR sur les « investigations financières » relatives aux massacres et au génocide de 1994 (André Guichaoua, juillet 2001).....	2
2. Note sur la BACAR.....	8
3. Lettre ouverte de Valens Kajeguhakwa au Président Kagame du 7 août 2001.....	10

## 1. Note au Procureur du TPIR

### Note sur les « investigations financières » relatives aux massacres et au génocide de 1994 (pour commentaires et suites à donner)<sup>1</sup>

Suite à mon courrier du 3 juin, à notre entretien du 16 juin et aux éléments recueillis au cours de ma mission au Rwanda, je voudrais vous faire part de diverses conclusions :

Hormis quelques relances velléitaires, la piste des « investigations financières » avait été abandonnée dès 1996 (si mes souvenirs sont bons), car estimée trop lourde et trop peu ciblée. Des incriminations précises et individualisées étaient recherchées qu'il semblait préférable d'obtenir dans d'autres domaines et par d'autres voies. Peut-être aussi le rendement différé de telles investigations était-il perçu comme un handicap alors que les équipes du bureau du procureur se voyaient sans cesse soumises à des exigences immédiates.

Personnellement, j'ai toujours regretté ce manque d'intérêt fort dommageable pour la poursuite. En effet, une large part de mon investissement dans cette région avait été accompli en tant qu'expert économiste auprès d'organismes de coopération bilatéraux et internationaux, généralement dans le cadre d'audit ou d'évaluation de programmes de développement. C'est essentiellement par ce biais que j'ai eu à connaître les personnels politiques et les cadres économiques de la seconde République, ce qui aurait été impensable pour un « universitaire ». C'est par ce biais aussi que je me suis familiarisé avec les vrais enjeux de pouvoir, les stratégies des actuels inculpés **qui se rattachaient toujours au contrôle des ressources économiques**.

Au cours de ma mission de février dernier, lorsque je préparais mes investigations sur le Gouvernement intérimaire, l'importance de cette piste m'était à nouveau apparue alors que j'échouais dans pratiquement tous les autres domaines, notamment la tentative de retrouver des archives ou des témoins informés (et accessibles) de l'activité du GI à Murambi et Gisenyi.

#### 1. Le « complot » au niveau économique et financier

Alors que la théorie du « complot génocidaire » demeure toujours assez nébuleuse, il ne fait à mon sens aucun doute qu'un « complot » a effectivement existé sur le plan économique et qu'il est démontrable.

Dès la seconde moitié de l'année 1991, le noyau central du pouvoir MRND s'organisait pour s'assurer le contrôle des ressources économiques afin de passer victorieusement le cap du multipartisme. La coordination en était assurée directement par le noyau familial sous la responsabilité opérationnelle de Joseph Nzirorera, qui se vit imposer un retrait forcé du gouvernement à la fin de la même année. Il s'agissait dans un premier temps d'assurer la survie de l'appareil politique militant du MRND, partiellement coupé de ses ressources étatiques, et de financer le débauchage des militants politiques tentés par l'opposition. Lorsqu'un an plus tard l'enjeu électoral a été abandonné au profit d'une confrontation plus directe, l'impératif financier n'en est devenu que plus pressant et structurel.

La prise de contrôle des principaux établissements parapublics est achevée à la mi-1992 et équivaut à la mise en place d'une sorte de gouvernement parallèle en charge des principales ressources de l'État (OCIR-Thé, entreprises, banques, change,...). Sont recyclés dans ces tâches, les personnels politiques les plus directement liés à la famille présidentielle qu'il était impossible de maintenir dans les nouvelles instances pluripartites du fait de leur réputation ou de leurs antécédents partisans (Higaniro, Ntezilyayo...). De 1992 à 1993, la stratégie de captation des filières d'enrichissement au détriment de la nouvelle opposition (MDR, PSD, PL...) se transforme ouvertement en politique de financement de milices.

---

<sup>1</sup> Note établie à la demande du Procureur.

Parallèlement, des noyaux politico-mafieux, sont constitués pour organiser la collecte de fonds auprès des entreprises privées, des grands commerçants. À ce niveau, le recours à des moyens de pression variés donne une place prépondérante aux militants les plus déterminés et convaincants, les milices. En liaison avec les administrations locales, elles aussi obligées de financer leurs personnels et activités politiques, les trésoriers des partis et leurs relais musclés, purent rapidement acquérir une large autonomie et peser sur la sphère politique officielle. Lorsque toutes les barrières de l'impunité furent franchies après l'attentat du 6 avril, ces groupes jouèrent un rôle décisif dans les massacres car ils contrôlaient les recrutements, les emplois et les « rémunérations », les moyens de transport, les approvisionnements divers, les possibilités de déplacement.

## **2. L'intérêt de la démarche**

Les recherches sur la SORWAL de Butare effectuées pour mon audition devant la Cour d'assises de Bruxelles et les multiples preuves récupérées m'ont convaincu de l'exceptionnelle productivité de cette approche.

Comme il a été possible de le démontrer au cours de ma mission, à Butare comme à Cyangugu, le processus et ses divers éléments ont parfaitement fonctionné. Ce sont les personnels politiques, les responsables de l'administration préfectorale et communale, voire les militaires qui sollicitaient les ressources mobilisables. Les moyens des entreprises étatiques ont été presque systématiquement mis au service de la guerre civile. Et les directeurs des établissements ou les patrons du secteur privés jouèrent un rôle central dans l'organisation locale ou régionale des massacres. Les commerçants furent de même chargés de « réaliser » au plus vite les dividendes des pillages des biens des Tutsi massacrés ou enfuis pour dégager des liquidités.

À deux niveaux, les atouts de la démarche « économique-financière » sont donc évidents :

- i) Les politiques de recrutements et de gestion des personnels des établissements enregistrent nécessairement ces logiques de mobilisation et de radicalisation politique (postes de chefs de personnel, tutelle sur les services comptables, recrutements de militaires démobilisés, de militants des partis,...) ;
- ii) Par ailleurs, une partie au moins des mouvements financiers transitent par des comptes bancaires auxquels il est toujours possible d'accéder assez aisément dans le cas où les archives de l'établissement n'existeraient plus.

Toutefois, la principale faiblesse de l'approche tient au fait que pendant la guerre civile, l'essentiel des transactions s'effectuait en liquide et qu'il n'existe donc pas de traces matérielles prouvées de cette partie des flux.

## **3. Propositions**

C'est pourquoi, après avoir largement discuté du calcul coûts-bénéfices de cette démarche avec des responsables des établissements susceptibles d'être concernés et diverses personnalités, je proposerais l'argumentaire suivant.

### *3.1. Que veut-on prouver ?*

L'analyse des comptabilités et de la gestion financière des établissements économiques suppose un investissement lourd et de longue haleine. Dans les établissements bien gérés, c'est-à-dire tenant une comptabilité à peu près précise et vérifiable, comme dans les établissements aux archives incertaines, un important travail de collecte, de mise à jour et d'analyse est indispensable.

Les premiers résultats consistent généralement - au terme d'un labeur plus ou moins grand - dans la découverte de phénomènes de détournement de fonds, d'abus de biens sociaux (avantages financiers personnels, recrutements familiaux), mais là n'est pas l'objectif du TPIR. Pour s'en

tenir aux besoins de la poursuite, il importe de prouver l'usage des biens et des ressources du point de vue des massacres et du génocide (transports, rémunérations, usage des fonds).

Au-delà de l'étude des comptabilités et des organigrammes des personnels, il nous faut d'abord identifier les mécanismes par lesquels une partie au moins des ressources de l'entreprise ont été mises au service d'un projet criminel puis les voies et moyens auxquelles il a fallu recourir pour accéder à ces ressources. Les études réalisées à la SORWAL (investigations lourdes) et à la CIMERWA (investigations légères) montrent qu'il s'agit de mécanismes tout à fait spécifiques selon les établissements.

### 3.2. Deux voies peuvent donc être suivies :

#### 3.2.1. La première voie consiste à partir d'une analyse d'ensemble du champ économique

Elle a déjà fait l'objet d'investigations d'une équipe du tribunal. Ces investigations ont ensuite été abandonnées. Il se dégage des résultats obtenus des indications intéressantes (notamment en ce qui concerne les importations de certaines marchandises et les transferts de fonds vers l'étranger).

#### Tâches identifiées

Je proposerais que les données accumulées et le travail engagé soient finalisés afin que des **documents exploitables** et probants soient établis. Pour cela, un travail d'une ampleur modeste devrait être fourni pour reprendre ou valider les travaux faits sous la responsabilité de JB (sorties de devises pendant les années précédant la guerre et au cours des mois de avril-juillet 1994 ; étude des importations 1991-1994 - vérification de l'actuelle saisie des tableaux réalisés sur les entreprises -. Par ailleurs, je pense qu'il serait utile d'obtenir de la part des auteurs du rapport Galland, les éléments de preuves effectifs dont ils disposent pour étayer leurs analyses. En l'état, leur document ne peut suffire à convaincre des juges. Au-delà, il ne m'apparaît pas nécessaire d'engager des études approfondies sur le fonctionnement du système économique, sauf peut-être, si des données pouvaient être rassemblées, sur **la gestion des fonds publics pendant la guerre et l'implication du ministère du Plan...**

#### 3.2.2. La seconde voie consiste à partir des accusés pour situer leur engagement personnel dans la sphère financière

Elle consiste à reconstruire le champ d'action économique des personnalités politiques les plus lourdement incriminées (présence dans les conseils d'administration stratégiques, les directions générales, les cabinets d'avocat-conseil, les participations financières, les biens détenus...). Dans ce cas, l'utilité est immédiate et ciblée. **C'est cette optique, à ce jour encore non argumentée, que je voudrais privilégier dans le rapport que je prépare actuellement sur les membres du gouvernement intérimaire et les personnalités politiques de l'ex-mouvance présidentielle.**<sup>2</sup>

#### Tâches identifiées

À partir des données existantes et après avoir recueilli l'avis de nombreux interlocuteurs, je proposerais un travail en trois étapes. Étapes qui peuvent être engagées simultanément.

---

<sup>2</sup> N'étant pas en mesure de réaliser l'agenda global des principaux accusés, agenda qu'il avait été envisagé de confectionner l'an dernier et qui aurait servi de toile de fond pour démontrer les solidarités entre les accusés, je pense que cet apport inédit, liant le politique et l'économique relève tout à fait du type de preuves qu'un témoin-expert peut apporter à la chambre.

- a) établir les organigrammes des principales sociétés étatiques, para-étatiques et « privées » dans les secteurs industriel, agricole, des services entre 01/1991 et 07/1994 (membres des conseils d'administration, dates de nomination, direction générale et personnels d'encadrement, ministères de tutelle, actionnaires, ...); définir les connexions et synergies (chevauchement des organigrammes, actionnariats, mobilité des cadres, liens financiers, clientèle, marchés);
- b) compte tenu de l'activité des établissements et des accusés actuellement arrêtés ou poursuivis la liste suivante d'établissements pourrait servir de premier échantillon à étudier.

Entreprises publiques ou parapubliques, à participation :

- SONARWA (ex- JM. V. Sibomana, ex-M. Ngirumpatse, ex-Siméon Ntezilyayo) ;
- OCIR Thé (Michel Bagaragaza)<sup>3</sup> ;
- Électrogaz ;
- SORWAL (étude achevée) ;
- ONATRACOM (ex-Bagambiki) ;
- PETRORWANDA (ex-directeur adjoint CDR, plus liens étroits avec BACAR et Fonds routier - Alphonse Ntilivamunda, gendre de J. Habyarimana) ;
- ORTPN (Protais Zigiranyirazo).<sup>4</sup>

Quelques établissements bancaires méritent eux aussi un intérêt particulier du fait de la domiciliation des comptes de la plupart des dignitaires du régime (Nzirorera, Ngirumpatse, Mugenzi, Rwabukumba...), du financement des partis et des milices. Il s'agit de la BACAR (voir note ci-dessous) et de la Banque de Kigali. Enfin, deux établissements de dépôt peuvent faire l'objet d'investigations fructueuses : les Banques populaires (Augustin Bizimana, Jean Kambanda) et la Caisse d'Épargne du Rwanda (mise en faillite en 1992 ou 1993). Elles firent toutes deux l'objet de ponctions importantes de la part de politiciens du MRND (Runyinya Baragwiriza, Amandin Rugira...) notamment pour la création de partis fictifs (Pasteur Musabe, frère de T. Bagosora et ex-directeur de la BACAR / PECO).

Un dernier volet nécessiterait un investissement spécifique. Il s'agit du service des changes à la BNR (sous la direction de Gashumba, le fils de Mélane, frère de J. Habyarimana – actuellement en Belgique -).

c) Dans chaque cas, il importerait non de retracer l'ensemble de l'activité des établissements, mais de situer les voies et moyens utilisés pour l'accaparement des ressources à des fins criminelles. Pour l'ensemble de ces établissements, des premiers éléments ont été recueillis lors de ma mission :

- SONARWA : non-paiement des cotisations, ristournes sur contrats ;
- OCIR – thé : transferts massifs de fonds à usage personnel vers l'étranger, financements multiformes des milices (salaires, véhicules...);
- SORWAL : financement de la CDR, du MRND, des milices Interahamwe, etc. ;
- Fonds routier / ONATRACOM / PETRORWANDA : logistique matérielle des massacres et du génocide ;
- etc.

Ces éléments peuvent pour l'essentiel donner lieu à des preuves précises et sérieuses.

---

<sup>3</sup> Ce dernier fait depuis quelques mois l'objet de dénonciations extrêmement vives de la part de ses ex-proches de la mouvance présidentielle. Il est considéré comme étant actuellement l'homme le plus riche de l'ancien régime du fait de l'ampleur des détournements opérés au détriment de l'OCIR-Thé. Il pourrait donc être possible d'obtenir des témoignages.

<sup>4</sup> Plusieurs établissements privés directement contrôlés par des membres de la famille présidentielle, comme "La Centrale", "La Rwandaise", "Kipharma", "Agrotec", NAHV, etc. mériteraient aussi d'être analysés, mais leur intérêt est moindre en termes de priorité.

## 4. Contacts et moyens nécessaires

### 4.1. Études générales du champ économique (cf. 3.2.1. Tâches identifiées)

Au niveau du tribunal, il me semblerait envisageable que JB (en liaison avec PH ?) contribue à l'achèvement et à la mise en forme définitive des recherches dont il a eu la charge.

Par ailleurs, lors d'un entretien avec M. DS du cabinet Shearman & Sterling de New-York, l'importance de la localisation des biens des dignitaires de l'ancien régime et l'identification des filières de transfert de fonds à l'étranger ont été soulignées. Ce domaine faisant partie d'un domaine de compétences parfaitement maîtrisé par ce cabinet, ces investigations peuvent se révéler tout à fait fructueuses bien au-delà de la possibilité de récupérer des biens susceptibles de prouver la solvabilité des accusés ou l'éventualité de dédommagements des victimes.

### 4.2. Études spécifiques

En ce qui concerne le premier volet des tâches identifiées - cf. 3.2.1. Tâches identifiées point a) -. D'après mes interlocuteurs rwandais, le TPIR a déjà sollicité de nombreuses informations sur ce point auprès de différents ministères. Par ailleurs, une part importante du travail a déjà été réalisé par mes soins. L'ensemble pourrait être mis en commun, complété et mis en forme par un assistant qui travaillerait à Lille ou à Bruxelles sous ma direction.

Pour les investigations auprès des établissements - cf. 3.2.1. Tâches identifiées point b) -, je proposerai d'effectuer une première mission de contact direct avec chacun des établissements accompagné d'un enquêteur du tribunal et/ou d'un ou deux cadres rwandais qui assureraient ensuite le suivi, voire l'exploitation des données.

En cas d'impossibilité, je pense que le recours à des cadres rwandais informés et motivés devrait être retenu au moins au stade de l'exploitation des données.

Ce travail ne peut être réalisé en l'absence d'un appui ferme (et discret) des autorités nationales. Aucun responsable d'entreprise ne fournira spontanément des informations intéressantes. Celles-ci, comme j'ai pu le vérifier dans le cas de la SORWAL et de la CIMERWA viennent « en plus », « hors demande », si la relation instaurée avec le ou les responsables de l'établissement est positive. Il est pratiquement impossible de remonter les filières délictueuses sans bénéficier **d'éclairages internes volontaires**. En cas de non-collaboration, des alternatives peuvent être envisagées au cas par cas. Dans le cas de la SORWAL, par exemple, l'interview d'Innocent Nkuyubwatsi, ex-employé « personnel » d'Alphonse Higaniro, accusé actuellement en prison à Butare inculpé de meurtres multiples, a été particulièrement utile pour comprendre certains documents.

### 4.3. Appuis complémentaires

Parmi les contacts et appuis à envisager, quelques noms m'apparaissent décisifs. (...)

## 5. Conclusion

En conclusion, je voudrais introduire un dernier point sur l'environnement et la méthode de ces investigations. Il est évident que l'intérêt de telles enquêtes est désormais largement admis, notamment par les autorités rwandaises qui voudraient aller vite et loin (en s'abritant bien évidemment derrière le tribunal pénal...).

Toutefois, à Bruxelles et en France, ces investigations ont déclenché de très vives réactions d'hostilité et la mobilisation de personnalités de l'ex-mouvance présidentielle (identification et

intimidation des informateurs potentiels). Ainsi, JBB, à tort, a été immédiatement et vivement mis en cause dans les milieux de l'ex-MRND.

Cette hostilité se retrouve aussi au Rwanda où de nombreux hommes d'affaires de l'« ancien régime » continuent de prospérer. De même, de manière plus délicate mais tout aussi ferme, l'hostilité de plusieurs personnalités actuellement au pouvoir, y compris des ministres, est explicite. Certains grands commerçants désormais expatriés à Nairobi ou Dar-es-salaam, sont ouvertement protégés.

L'inquiétude est donc grande dans ces milieux de voir s'enclencher des enquêtes « tardives » liées au génocide<sup>5</sup> ou qui mettraient à jour les formes anciennes **et actuelles** de détournement des fonds publics ou privés à des fins personnelles ou politiques. Si les méthodes sont aujourd'hui plus élaborées, les filières demeurent largement inchangées.

Lors de la plupart de mes contacts, j'ai donc longuement insisté sur le fait que la « bonne gestion » des établissements n'était pas l'objet des préoccupations du tribunal. Pour toutes ces raisons, il serait important que le choix des premiers établissements et la mise en œuvre des premières investigations soient effectués de manière exemplaire et non conflictuelle.

Lille, le 8 juillet 2001

André Guichaoua

NOTE :

Lors d'entretiens avec les responsables de trois des plus importantes banques de Kigali (M. Ferdinand K. Ngon, pour la BACAR, M. Paul Jabo pour la BRD, M. Michel Decuyper, pour la BK), le refus de coopérer m'a été signifié puis entériné par les autorités. Les demandes de documents de la part du TPIR sont ensuite restées sans suite.

---

<sup>5</sup> Il m'a été ouvertement dit par une personnalité importante que ces enquêtes pouvaient nuire à la « réconciliation nationale » en suscitant l'inquiétude de groupes économiques liés à l'import-export qui pouvaient estimer être désormais à l'abri d'investigations.

## 2. Note sur la BACAR (André Guichaoua)

La BACAR avait été créée en 1983 par Valens Kajeguhakwa entouré alors de deux cadres proposés par la Présidence, Pasteur Musabe, beau-frère du colonel Théoneste Bagosora, et Pasteur Bizimungu, membre de la commission politique du MRND, qui furent nommés par le conseil d'administration respectivement sous-directeur et fondé de pouvoir principal. Michel Bagaragaza fut élu vice-président du conseil d'administration en avril 1987 parallèlement à sa nomination à la tête de l'OCIR-thé après avoir accepté comme épouse une cousine directe d'Agathe Kanziga. Parmi les principaux actionnaires rwandais de la BACAR figuraient d'autres commerçants importants de Kigali : François-Xavier Mironko (Byumba, Miroplast), Félicien Kabuga (Byumba, minoterie), Jean Murenzi (Gitarama, Emujeco). Valens Kajeguhakwa quitta le conseil d'administration à la fin 1989, Pasteur Musabe conserva ses fonctions et Pasteur Bizimungu fut nommé à la tête d'Électrogaz. En août 1990, Valens Kajeguhakwa et Pasteur Bizimungu s'enfuirent ensemble et rejoignirent le FPR à Kampala. Valens Kajeguhakwa devint "le financier du FPR".

Après la guerre, Pasteur Bizimungu fut coopté président de la République, Valens Kajeguhakwa fut nommé député. Il récupéra ses biens, ses partenaires européens lui cédèrent la totalité du capital et son fils prit la direction de la BACAR. Pasteur Musabe, l'homme fort de la BACAR en 1994, fut assassiné à Yaoundé le 15 février 1999. Au cours de l'année 2000, Pasteur Bizimungu et Valens Kajeguhakwa connurent tous deux la disgrâce, le premier devenu "opposant" fut jeté en prison, le second gagna les Etats-Unis. Et la BACAR passa sous le contrôle de l'État. En avril 2002, lors d'une conférence de presse tenue à Mayence en Allemagne, "Paul Kagamé devait encore préciser que les enquêtes en cours avaient permis de saisir des documents qui apportent la preuve que l'ancien Président Bizimungu était personnellement impliqué dans les magouilles et les malversations, imputées à la direction de l'établissement bancaire BACAR de Kigali. Cette banque était contrôlée par l'un de ses amis de jeunesse, Valens Kajeguhakwa, homme d'affaires, jadis florissant sous le régime Habyarimana, avant de choisir le départ en exil à Kampala en Ouganda, accompagné de son ami de toujours, Pasteur Bizimungu." Gaétan Sebudandi, *Développement et Coopération*, Invent, n° 5, septembre-octobre 2002, p. 28-29.

Organigramme de la BACAR publié au *Journal officiel* en 1987

Banque continentale Africaine (Rwanda) « BACAR » (SARL)

Conseil d'administration tenu à Kigali le 30 avril 1987 :

Nominations

- Directeur Adjoint : M. André Schifflers
- Sous – Directeur : M. Pasteur Musabe
- Fondé de Pouvoirs Principal : M. Pasteur Bizimungu
- Inspecteur (grade assimilé à celui de Fondé de Pouvoirs) : M. Viateur Nsengimana

Délégations de pouvoirs

Musabe Pasteur, Bizimungu Pasteur, Gatsimbanyi Tharcisse

Administrateurs



Monsieur Paul Lenoir :	Président
Monsieur Nasir Abid :	Vice – Président
Monsieur Michel Bagaragaza :	Vice – Président
Monsieur Jean – Marie Heynen :	Administrateur Délégué
Monsieur Nadhmi Auchy :	Administrateur
Monsieur Elie Barda :	Administrateur
Monsieur Daniel Bedin :	Administrateur
Monsieur Thomas Kigufi :	Administrateur
Monsieur Mahuku Ndinda Mahina :	Administrateur
Monsieur Robert Vanes :	Administrateur

Mandataires

- Mandataires de Premier rang : A

Monsieur Roger De Beckker :	Directeur Général
Monsieur André Schiffers :	Directeur Adjoint
Monsieur Pasteur Musabe :	Sous – Directeur

- Mandataires de Second rang : B

Monsieur Pasteur Bizimungu	Fondé de Pouvoirs Principal
Monsieur Tharcisse Gatsimbanyi	Chef de Service

### 3. Lettre ouverte de Valens Kajeguhakwa au Président Kagame du 7 août 2001

Rappelons que lors du blocage des enquêtes en juillet 2001, le contexte politique était très tendu en raison de la main mise du FPR sur les circuits financiers, l'import-export et le grand commerce. Tension particulièrement vive entre le propriétaire de la BACAR et le Président Paul Kagame. Ce dernier, Valens Kajeguhakwa, envoyait d'ailleurs en date du 7 août 2001, une lettre ouverte au Président Paul Kagame :

Sacramento, le 07/08/2001

Lettre ouverte à Son Excellence Paul Kagame  
Président de la République Rwandaise  
A Kigali

Excellence Monsieur le Président,

Je viens d'apprendre que le Procureur Général près la Cour Suprême m'a accusé devant les médias d'un vol de trois milliards de francs rwandais. Il a déclaré détenir des preuves. En attendant que je puisse être en possession du dossier et répondre aux accusations portées contre moi, permettez-moi, Excellence Monsieur le Président de la République, d'attirer votre attention sur les faits qui font de ce dossier "un dossier politique" malgré la confusion médiatique créée par le Procureur Général pour le camoufler.

1) Depuis que le FPR a pris le pouvoir, vous n'avez cessé de voir en moi un opposant, tout le pays le sait. Vos soupçons se sont considérablement aggravés depuis la publication de mon œuvre autobiographique au mois de Mars 2001 et son lancement à Kigali au mois d'Avril dernier. Vous avez considéré l'événement comme le lancement de ma campagne aux prochaines élections présidentielles.

2) Depuis trois mois, les chefs de vos services de sécurité, de la Police et du Parquet, à savoir:

1. Lieutenant Colonel Jacques Nziza, directeur de la sûreté militaire
2. Lieutenant Colonel Patrick Karegeya, directeur de la sûreté extérieure
3. Colonel Frank Mugambage, commissaire général de la police
4. Monsieur Gahima Gérard, Procureur Général à la Cour Suprême
5. Monsieur Rukangira, Avocat Général à la Cour Suprême

ont préparé la chute de la BACAR SA et la destruction de ma réputation. Pendant ces trois mois ils ont fait répandre des faux bruits sur ma Banque afin de préparer psychologiquement son invasion et sa perquisition intempestive.

C'est pourquoi j'ai écrit au Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda pour :

- a) lui demander de sélectionner une maison d'audit internationale pour vérifier le fondement des bruits lancés à l'initiative de vos services,
- b) rappeler le vol organisé des loyers des maisons données en garanties par les clients de la banque d'avant la guerre et le génocide de 1994
- c) Prouver le sabotage et la discrimination orchestrés contre la BACAR, ainsi que les conséquences économiques qui en ont découlé pour l'institution.

Suite à cette lettre, le Commissaire Général de la police, le Colonel Frank Mugambage, le Procureur Général à la Cour Suprême, Gahima Gérard et Monsieur Rukangira, Avocat Général à la même Cour, ont fait irruption dans la banque, accompagnés de plusieurs policiers et agents de la

sûreté pour y faire la perquisition. Celle-ci s'est déroulée dans une atmosphère de violence préjudiciable à la banque. Cette perquisition s'est déroulée en même temps à ma résidence, en mon absence, en l'absence de mon épouse, et sans témoin désigné pour nous représenter.

D'après des renseignements dignes de foi, c'est vous qui dirigiez personnellement, Excellence Monsieur le Président, les acteurs de ces événements orchestrés contre moi et contre ma famille.

Excellence Monsieur le Président de la République, le climat de passion et de violence qui vient d'aboutir aux déclarations du Procureur Général devant les médias rwandais et internationaux a été essentiellement causée par :

1) L'état actuel de l'économie du Rwanda où les sociétés commerciales du FPR actuel éliminent de force les sociétés des autres commerçants. Etant le Président du FPR vous contrôlez automatiquement ces sociétés. Il vous est donc impossible, comme Président de la République, de laisser les lois arbitrer les conflits commerciaux entre commerçants parce que vous êtes juge et partie. L'expérience des six dernières années a montré combien le peuple rwandais en général et les commerçants en particulier ont souffert du manque de neutralité dans les affaires au niveau des plus hautes instances de l'État. Le monopole de fait de vos sociétés dans tous les secteurs économiques, spécialement dans le secteur tertiaire, a découragé tout esprit d'initiative et de créativité.

2) Ma désapprobation de votre politique antipatriotique qui consiste à garder à l'extérieur du pays des ressources financières plus importantes que le budget annuel, qui sont tirées de la vente des minerais du Congo au prix du sang de nos soldats, ressources que vous ne voulez pas injecter dans l'économie nationale et ainsi concourir à la diminution de la pauvreté.

3) Votre conviction selon laquelle un homme d'affaires qui prospère : un homme qui ambitionnera un jour votre place de Président de la République, raison pour laquelle vous le détruisez par tous les moyens. D'où votre théorie selon laquelle seules les sociétés du FPR et les sociétés apparentées resteront dans le pays, afin que personne ne puisse se prendre en charge sans passer par vous ou par vos structures. Cela revient à appauvrir le peuple pour mieux le dominer.

4) Les distances que j'ai de plus en plus prises vis à vis de votre pouvoir surtout à partir de ma démission du parlement rwandais.

5) Votre conviction sans fondement selon laquelle je suis membre des partis politiques en train de naître pour vous combattre.

6) Votre désir de me voir en exil, étant persuadé que je disposerais d'un réseau efficace qui suit de près tout ce qui se passe dans le pays.

Excellence Monsieur le Président de la République, je répondrai certes aux accusations lancées contre moi par le Procureur Général, mais je me permettrai de vous souligner la gravité d'une situation où l'on voit le Commissaire général de la Police, le Procureur Général et l'Avocat Général près la Cour Suprême s'occuper personnellement du genre de perquisitions de celles opérées, alors même qu'ils ont fait partie du groupe ci-haut mentionné qui a préparé depuis trois mois la chute de la banque. Pour le moment je ne compte pas rentrer immédiatement car ma vie serait menacée comme celle de mon fils Christian Kajeguhakwa l'est actuellement. Il est en effet en danger de mort dans le pays et vous portez la responsabilité de ce qui peut lui arriver. En ce qui concerne les déclarations du Procureur Général, je suis prêt à y répondre devant les organes de justice du pays visité, dès que les éléments du dossier seront officiellement portés à ma connaissance.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Valens Kajeguhakwa

cc. Président de l'Assemblée Nationale  
Président de la Cour Suprême  
Premier Ministre  
Ministre (tous)  
Ambassade (toutes)

Le 10 août 2001, Valens Kajeguhakwa s'enfuyait aux Etats-Unis et le procureur général du Rwanda, Gérard Gahima, déclarait aussitôt qu'il serait poursuivi pour avoir volé le gouvernement et l'argent du Rwanda au lendemain du génocide de 1994. Il a ajouté que le suspect s'était approprié plus de 7 millions de dollars. Quelque temps après, ce fut le tour de Gérard Gahima de s'enfuir pour des accusations similaires en liaison avec Valens Kajeguhakwa...